

ENSEIGNEMENT

Rentrée scolaire 2008/2009

Information

EXPOSE DES MOTIFS

Vous trouverez, ci-après, des éléments d'information sur la rentrée scolaire qui a eu lieu le mardi 2 septembre 2008 dans les établissements du 1^{er} degré.

Les mesures de carte scolaire prises par l'Inspection Académique du Val de Marne en début d'année et rendues publiques après le deuxième tour des élections municipales ont beaucoup évolué juste avant l'été mais également le jour de la rentrée des classes, suite à la mobilisation des parents d'élèves soutenus par les élus municipaux.

Les changements de directions d'écoles

Madame Vilotte prend la direction de l'école maternelle G. Péri.

Madame Etchelecou prend la direction de l'école maternelle M. Robespierre.

Monsieur Le Cornec prend la direction du groupe scolaire G. Môquet.

La carte scolaire et les effectifs**Les écoles maternelles**

Les effectifs passent de 2211 à 2255 élèves soit 44 élèves supplémentaires. Les mesures de carte scolaire ont eu pour incidence le maintien du nombre de classes, soit 92 classes.

Une fermeture à I.Joliot Curie a été compensée par une ouverture à M.Robespierre. La 6^{ème} classe a été maintenue à P.Langevin suite à un constat de rentrée.

Une rencontre avec les directions d'école le jeudi 4 septembre a permis de faire un point sur les places encore disponibles. Certaines places ont été trouvées principalement pour des enfants de plus de trois ans. A ce jour, on enregistre sur les écoles **86 enfants nés en 2006** (de 2 ans) qui n'ont pas pu être scolarisés, bien que la ville ait les capacités d'accueil sur les secteurs concernés.

La classification des écoles, en Zone d'Education Prioritaire ou en Zone banale, a une forte incidence sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Les directions d'école, en fonction de leur organisation pédagogique, sont attentives à la moyenne par classe et gardent quelques places pour les arrivants de plus de 3 ans en cours d'année. L'Education Nationale regarde le seuil de la capacité réglementaire et observe le nombre de places vacantes, sur l'ensemble de l'école.

La municipalité a décidé de solliciter auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'ouverture de la 10^{ème} classe à l'école maternelle M.Thorez afin de pouvoir accueillir les enfants de son secteur et des secteurs limitrophes : G. Môquet et G. Péri où 36 enfants sont encore en attente.

Les écoles E.Cotton, J.Solomon n'étant pas en Zone d'Education Prioritaire, il n'y a pas d'ouverture de classes possible pour les moins de trois ans, on y enregistre 44 enfants encore en attente, dont 19 sont nés au 1^{er} trimestre 2006.

Tableau des effectifs de rentrée scolaire des écoles maternelles

Ecoles maternelles	2007/08		2008/09		Ecart	Carte scolaire
	Nombre de classes	Effectifs	Nombre de classes	Effectifs		
M.Robespierre	6	145	7	172	+27	+1
I.Joliot Curie	9	222	8	200	-22	-1
D.Casanova	4	92	4	94	+2	
G.Péri	6	144	6	144	=	
A.Makarenko	8	194	8	197	+3	
H.Barbusse	9	221	9	229	+8	
M.Thorez	9	206	9	217	+11	
J.Prévert	3	69	3	66	-3	
G. Môquet	5	117	5	136	+19	
D.September	7	157	7	172	+15	
Orme au Chat	8	195	8	182	-13	
J.J.Rousseau	4	95	4	91	-4	
P.Langevin	6	143	6	150	+7	
J.Solomon	4	101	4	105	+4	
E.Cotton	4	110	4	100	-10	
Total	92	2211	92	2255	+44	0

Etat des inscriptions scolaires enregistrées du 1^{er} juillet au 31 août 2008

Ecoles maternelles	Années de naissance			
	2003 (GS 1)	2004 (MS 2)	2005 (PS 3)	2006 (1 ^{er} sem) TPS 4
G.Péri				1
D.Casanova				
Joliot Curie				
M.Robespierre				1
H.Barbusse	1		1	1
A.Makarenko	1		1	1
P.Langevin			1	
E.Cotton	2		2	2
J.Solomon	1	1	1	
M.Thorez	1		2	1
J.Prévert		1	1	2
G. Môquet				
Orme au chat		1	6	
D.September			4	2
JJ.Rousseau			2	
TOTAL			41	

1 GS : Grande Section

2 MS : Moyenne Section

3 PS : Petite Section

4 TPS : Toute Petite Section

Des **ATSEM** ⁵ sont mis à disposition de l'Education Nationale sur le temps scolaire pour la mission d'assistance à l'enseignant, suivant les critères d'affectation suivants :

- 1 ATSEM par classe de TPS, PS ou PS/TPS,
- 1 ATSEM par classe mixte PS/MS ou PS/GS, avec un seuil minimum de 10 PS.

Il demeure cependant une mesure dérogatoire à l'école Barbusse qui bénéficie d'un agent supplémentaire, justifiée par la situation particulière de 3 classes de maternelle situées côté élémentaire.

Effectif d'ATSEM sur cette mission :

- Année scolaire 2007-2008 : 44,
- Année scolaire 2008-2009 : 42.

Les écoles élémentaires

Les effectifs passent de 2903 à 2995 élèves soit 92 élèves supplémentaires.

Les mesures de carte scolaire ont eu pour incidence un solde de +5 classes sur l'ensemble de la ville, le nombre de classes banales passant de 124 à 129.

Six ouvertures de classe ont eu lieu respectivement sur les écoles G.Môquet (+1), M.Thorez A (+1), J.Solomon (+1), A.Makarenko (+1), Orme au Chat (+1), D.September (+1).

La 11ème classe de l'école A.Einstein a été maintenue suite au constat de rentrée.

Une fermeture de classe a été prononcée sur l'école P.Langevin.

Une classe spécialisée (CLIS ⁶) a été transférée sur l'école G.Môquet (provenant de l'école D.September), et une classe spécialisée (CLIN ⁷) sur l'école A.Einstein (provenant de l'école Orme au Chat).

Tableau des effectifs de rentrée scolaire des écoles élémentaires

Ecoles élémentaires	2007/08		2008/09		Ecart	Carte scolaire
	Nombre de classes	Effectifs	Nombre de classes	Effectifs		
I.Joliot Curie	20	469	20	449	-20	
A.Einstein	11	285	11	284	-1	
A.Makarenko	11	238	12	255	+17	+1
H.Barbusse	14	324	14	330	+6	
M.Thorez	15	335	16	351	+16	+1
G.Môquet	5	121	6	140	+19	+1
D.September	13	303	14	305	+2	+1
Orme au Chat	11	242	12	258	+16	+1
P.Langevin	12	271	11	266	-5	-1
J.Solomon	12	315	13	357	+42	+1
Total	124	2903	129	2995	+92	+5

⁵ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

⁶ CLIS : Classe d'Intégration Scolaire

⁷ CLIN : Classe d'Initiation pour enfants étrangers

Etat des inscriptions scolaires enregistrées du 1^{er} juillet au 31 août 2008

Ecoles élémentaires	Années de naissance				
	1998 CM2	1999 CM1	2000 CE2	2001 CE1	2002 CP
A.Einstein	1	1		1	3
Joliot Curie	3	1	2	1	2
H.Barbusse	2	2	3		5
A.Makarenko	1				4
G.Môquet	1		1	1	
P.Langevin	1	2	1		2
J.Solomon	2	4	4	3	6
M.Thorez	3	3	1	3	2
Orme au Chat	2	2	2	4	2
D.September			1	1	
TOTAL	86				

Les collèges et les lycées

Etablissement	Effectifs				
	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evolution sur 1 an
Collège Molière	550	517	410	414	+ 4
Collège Politzer	564	524	500	494	- 6
Collège R. Rolland	505	500	530	573	+ 43
Collège H. Wallon	380	403	451	480	+ 29
TOTAL collèges	1999	1944	1891	1961	+ 70
Lycée F. Léger	-	-	480	512*	+ 32*
Lycée R. Rolland	-	-	870	901*	+ 31*
Lycée J. Macé	-	-	1354	1342*	- 12*
TOTAL lycées	-	-	2704	2755*	+ 51*

* Données provisoires au 12 septembre. Les données définitives ne seront connues qu'à partir du 22 septembre.

Après une baisse des effectifs du collège depuis la rentrée 2005, la tendance s'infléchit cette année, avec une légère augmentation de 70 élèves.

La Direction des Affaires Scolaires (DAS) pilote actuellement l'élaboration d'un « Plan d'action Ville-Collèges », dont les objectifs sont :

- améliorer la cohérence et la complémentarité des différents intervenants,
- favoriser la mixité sociale au sein des collèges (prévention et réduction de l'évitement scolaire),
- contribuer activement à la réussite scolaire des collégiens,
- aider les familles à jouer un rôle actif dans la scolarité de leurs enfants.

A son initiative, un groupe de travail s'est constitué, réunissant la Directrice Générale Adjointe (DGA), la DAS et le service Enseignement, la Direction Petite Enfance-Enfance-Jeunesse (DPEEJ) et le service Jeunesse, afin de définir une méthodologie de travail permettant, notamment, d'articuler l'élaboration du plan d'action Ville-collèges avec celle du Projet éducatif de la Ville.

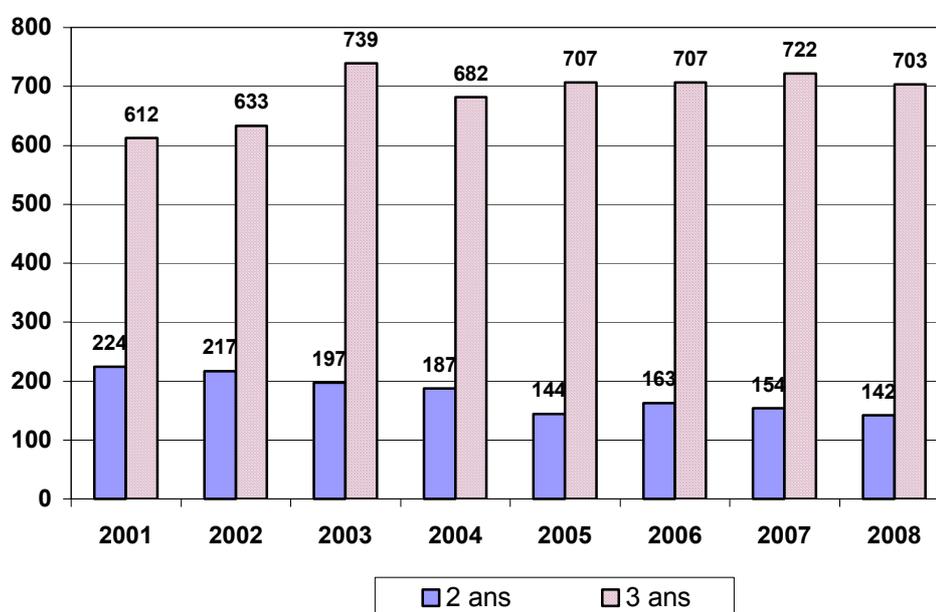
Dans le cadre du dispositif **SOS Rentrée**, toujours en cours, le Point Information Jeunesse a traité les demandes suivantes :

Niveau	Situation réglée	Situation en attente	Total
Collège	2	2	4
Lycée	8	8	16
Université	2	6	8
Total	12	16	28

L'accueil des enfants de 2 et 3 ans

Le graphique ci-dessous présente un historique de l'accueil des enfants en Toute Petite Section et en Petite Section depuis 2001.

Evolution de la scolarisation des 2 et 3 ans



Le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés sur la ville est en baisse depuis 2001, et ce, bien que la natalité reste forte depuis 2002, avec plus de 740 naissances entre 2002 et 2004 et plus de 850 naissances depuis 2005.

Le nombre de pré-inscriptions d'enfants de moins de 3 ans reste, lui aussi, important chaque année.

La ville a les capacités d'accueillir l'ensemble des enfants souhaitant être scolarisés dès 2 ans. Elle a mis les moyens matériels afin de créer des capacités supplémentaires dans les écoles : les aménagements à P.Langevin (2005) : +2 classes, les aménagements à H.Barbusse : + 2 classes, l'ouverture de l'école JJ.Rousseau (2006) : +5 classes, l'ouverture du groupe scolaire G.Môquet (2007) : +6 classes.

Cependant, les mesures de carte scolaire mises en œuvre à chaque rentrée par l'Education Nationale, ne sont pas favorables à des ouvertures de classes pour des enfants de moins de 3 ans.

Aussi, leur scolarisation dépend du nombre de places restantes dans les écoles, de moins en moins important en raison de l'augmentation des élèves dans les autres niveaux, de la Petite Section à la Grande Section.

Les dérogations

Les principes de sectorisation scolaire et de dérogation, élaborés en collaboration avec la communauté scolaire et les syndicats d'enseignants et votés au Conseil Municipal du 31 janvier 2008, ont été pour la première fois appliqués.

Ces principes engendrent de nouvelles démarches.

Entre autres, les demandes de dérogation doivent être renouvelées par les familles lors du passage en CE2. Le bilan de cette mesure montre qu'en fait sur les 55 familles concernées en 2007 par un renouvellement de leur demande lors du passage en CE2, seulement 17 familles (soit 31%) ont renouvelé leur demande. Quatorze d'entre elles ont reçu un avis favorable.

a) Bilan des demandes:

Les dossiers présentés par les familles sont examinés par une commission municipale et une commission intercommunale pour les demandes des Vitriots. Elles sont composées d'élus, et de représentants des directeurs d'écoles, des parents d'élèves et des services municipaux.

Pour la rentrée 2008, 202 demandes ont été enregistrées dont 158 ont été présentées à la commission et 44 à l'Inspecteur de l'Education Nationale (dérogations pédagogiques).

Concernant les demandes de dérogation pédagogique :

44 demandes ont été faites par les familles : 31 ont été accordées, 9 ont été refusées, 2 sont en attente et il y a eu une annulation.

Concernant les demandes d'ordre administratif examinées par la commission :

Sur les 78 demandes en maternelle : 44 ont été accordées et 34 refusées, et sur les 80 demandes en élémentaire : 55 ont été accordées et 25 refusées, soit au total 63% des demandes accordées et 37% refusées.

Une commission de recours a eu lieu en juin, 12 demandes ont été réétudiées suite à un refus : 9 ont été accordées, 3 ont eu une confirmation du refus.

Concernant la commission intercommunale Ivry/Vitry, ont été examinées :

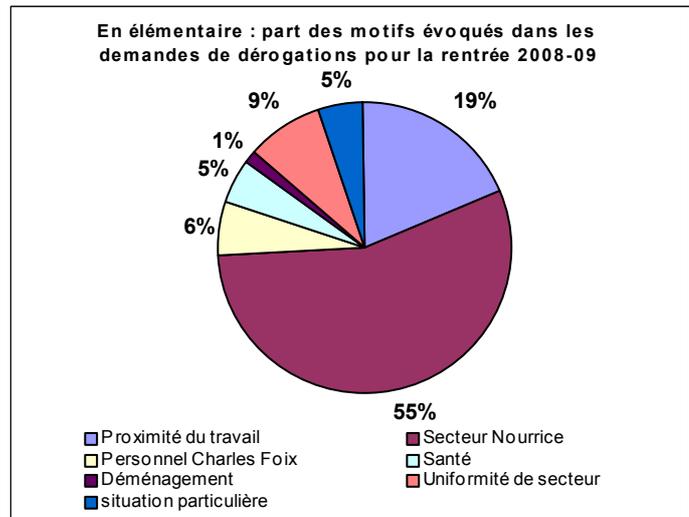
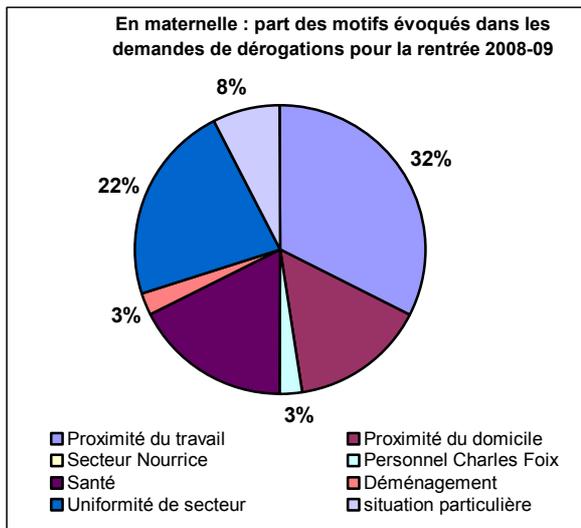
- 62 demandes des enfants Vitriots souhaitant une dérogation sur Ivry : 23 en maternelle (14 refus et 9 accords), 39 en élémentaire (3 refus et 36 accords).
- 8 demandes concernent des enfants d'Ivry demandant une dérogation sur Vitry : 4 accords et 4 en attente.

Au total, 228 demandes ont été examinées dont 105 pour les maternelles et 123 pour les élémentaires. 148 demandes ont été accordées soit 65 % et 76 refusées soit 34 %.

b) Les motifs évoqués.

Les motifs qui ont été évoqués par les familles dans le cadre des demandes faites pour cette année scolaire sont :

- en maternelle, majoritairement des motifs liés à la « proximité du lieu de travail », et à « l'uniformité de secteur » (suivi de fratries), ils représentent 55% des demandes. Deux autres motifs ont une part non négligeable : les motifs « santé » et « proximité du domicile »,
- en élémentaire, le motif « secteur nourrice » est le plus évoqué avec 55% des demandes, le motif « proximité du travail » représente 19% des demandes. Les autres motifs sont faiblement évoqués.



Les travaux et équipements

G. Môquet : quelques travaux ont été réalisés fin août, la levée de réserves n'a pas eu lieu.

M. Thorez : l'opération concernant la poursuite du remplacement des huisseries de la maternelle (les façades de l'entrée principale, la loge, le préau, les circulations coté préau et coté rue Poulmarch le rez-de-chaussée et le 1er étage) et la réfection du mur de la cour élémentaire.

G. Péri : le remplacement des portes extérieures.

A. Einstein : le remplacement partiel des canalisations de chauffage.

H. Barbusse : la poursuite de la mise en peinture et la réfection de la cour de l'élémentaire A.

D. September : la poursuite des travaux de ventilation et la réfection de l'espace vert en élémentaire.

Orme au Chat : la réfection des sanitaires collectifs enfants, le remplacement de l'alarme incendie et la pose d'une alarme anti-intrusion sur le groupe scolaire.

J. Solomon : la réfection de l'espace vert de l'école maternelle et la réalisation de parcelles potagères en maternelle et en élémentaire.

J. Curie : la réfection partielle et la séparation des sanitaires filles et garçons dans les écoles élémentaires A et B.

Dans le cadre de l'étude sur le réaménagement du secteur Gagarine-Truillot, le projet actuel de construction-extension du groupe scolaire est remis en cause en raison de l'hypothèse de raccordement des rues Spinoza et Fouilloux.

Prévert : création d'une cloison séparatrice entre 2 salles.

De nombreux transferts de mobiliers et des dotations partielles ont été réalisés cet été sur la majorité des écoles.

Des tracés de jeux de cour ont été réalisés pour les écoles G.Péri et G.Môquet élémentaire.

Les pochettes et les fournitures scolaires

Les élus municipaux délégués dans les conseils d'écoles ont distribué les pochettes aux élèves des écoles élémentaires le mardi 2 septembre au matin. Cette distribution s'est déroulée dans de bonnes conditions. Un courrier a été distribué, par le biais des directions d'écoles, à chaque famille à la fin du mois de juin pour les informer de cette initiative et du contenu des pochettes, information relayée également dans « Ivry ma ville » et sur le site Internet. Le coût de cette prestation est de 44 000 €.

La livraison des fournitures scolaires, commandées par les enseignants, a été effectuée dans toutes les écoles les 28, 29 août et 1er septembre 2008.

Les nouvelles dispositions de l'Education Nationale

L'Education Nationale a mis en place une série de réformes qui ne manquent pas d'introduire de profonds changements dans l'articulation entre les activités mises en place sur le temps scolaire et celles sur le temps périscolaire.

Des rencontres ont été organisées, d'autres sont à venir, avec l'inspecteur de l'éducation nationale et les personnels travaillant dans les écoles, afin de travailler en partenariat sur la mise en œuvre de ces dispositifs propres à chaque école et d'aborder les incidences sur les activités périscolaires existantes.

La suppression des cours le samedi matin.

Désormais, le temps scolaire des élèves du premier degré (maternelle et élémentaire) comprend 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves et 2 heures hebdomadaires, en plus du temps de classe, d'aide personnalisée pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, sur prescription des enseignants et accord des parents.

De nombreuses questions sont encore à régler, dans l'urgence, puisque la mise en œuvre de cette aide personnalisée est envisagée à partir du début du mois d'octobre.

Selon l'organisation qui sera proposée par l'équipe enseignante de chaque école, les élèves les plus en difficulté peuvent voir leur journée de travail alourdie, ce qui va à l'encontre des préconisations de tous les spécialistes des rythmes scolaires.

La question du rythme scolaire doit être examinée en prenant en compte le souhait de l'Inspection Académique d'élargir le temps de classe au mercredi matin dès la prochaine rentrée scolaire.

Les nouveaux programmes pour l'enseignement primaire, recentrés sur l'acquisition des connaissances fondamentales

Ce recentrage risque de laisser moins de place pour les différents projets pédagogiques et d'avoir des incidences sur les partenariats Ville-Ecoles, notamment le « Parcours Culturel ».

« L'accompagnement éducatif » dans les écoles de l'éducation prioritaire et dans tous les collèges pour les élèves.

Dans le Val-de-Marne, l'accompagnement éducatif doit être mis en place dans toutes les écoles élémentaires des villes qui ont au moins une école en éducation prioritaire, au plus tard au 1^{er} octobre 2008. D'une durée de 1h à 1 h30 par jour, l'accompagnement éducatif est organisé 4 jours par semaine, de préférence en fin de journée après la classe. Il est proposé aux élèves volontaires, dans la limite de l'offre qui s'appuie sur le volontariat des enseignants, trois types d'activités : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle. L'Education Nationale prend à sa charge la rémunération des enseignants volontaires.

Une réunion d'information a été organisée par l'Inspecteur d'Académie le 19 septembre à destination de tous les Maires du département.

Il sera nécessaire de redéfinir les conditions de ce partenariat et de participation des familles : harmonisation des horaires, gratuité ou non de l'accueil, avec ou sans goûter,...

Les stages de remise à niveau

Ces stages, qui s'adressent aux élèves de CM1 et CM2 présentant des lacunes importantes dans la maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture et du calcul, se sont déjà déroulés lors des vacances de printemps (dans 2 écoles) et pendant la dernière semaine des vacances d'été (dans un collège).

Le Bureau Municipal du 8 septembre dernier a proposé de permettre la mise à disposition des écoles pour leur déroulement tout en interrogeant l'Education Nationale sur l'évaluation et l'efficacité de ce dispositif.

Le Service Minimum d'Accueil

L'an dernier, la municipalité avait refusé de s'inscrire dans ce dispositif initié par le gouvernement.

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. La loi impose aux communes d'organiser l'accueil des élèves des écoles publiques lorsque la proportion d'enseignants grévistes dans une école est égale ou supérieure à 25%.

A cet effet, les maires doivent établir la liste des personnes possédant « les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants » (titulaires ou vacataires) et la transmettre à l'autorité académique et aux représentants des parents d'élèves élus aux Conseils d'école.

Le Bureau Municipal du 8 septembre dernier a confirmé sa volonté de s'opposer à la mise en place de ce dispositif.

La réduction des moyens du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

L'Inspecteur d'Académie du Val-de-Marne a décidé de ne pas pourvoir 40 postes du RASED, dont 6 postes à Ivry. Les syndicats de professeurs des écoles (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action) et la FCPE 94 ont fait un communiqué commun dénonçant cette décision et ont demandé à être reçus par l'Inspecteur d'Académie.

Sur Ivry, cela a comme conséquence, pour les enseignants des classes d'adaptation, une nouvelle répartition des écoles d'intervention sur la base des postes pourvus et une impossibilité de pérenniser les interventions dans les écoles maternelles.

L'Atelier Relais

Les Ateliers Relais permettent d'accueillir les adolescents scolarisés en classe de 6^{ème} et de 5^{ème}, en situation de décrochage (absentéisme, passivité devant les apprentissages scolaires, perturbation de la classe...). Leur objectif est de prévenir les actes pouvant déboucher sur un conseil de discipline ou un absentéisme consolidé, et aussi de remobiliser les jeunes sur les apprentissages scolaires et faciliter leur remise à niveau dans certaines matières, leur permettant de réintégrer un parcours scolaire normal.

Les jeunes sont accueillis dans l'Atelier Relais pendant environ 4 semaines, après quoi ils réintègrent leur classe d'origine. Cette durée peut être écourtée ou rallongée, sur proposition de l'équipe éducative et en accord avec l'élève et sa famille. Pendant leur intégration dans l'Atelier Relais, les jeunes sont suivis par un tuteur référent (enseignant) désigné par le chef d'établissement du collège d'origine. L'équipe éducative du dispositif relais travaille en étroite collaboration avec le tuteur de chaque élève. La problématique d'un retour positif en formation ordinaire est le fil conducteur du dispositif Atelier Relais.

Après examen de différentes possibilités, et considérant les avis favorables des élus concernés, du service, de la responsable de la crèche et de Mme Sahl, Principale du Collège Molière, la solution retenue a été la mise à disposition d'une partie des locaux de la crèche familiale Westermeyer, propriété de la Ville (salles qui hébergeaient l'ancienne PMI 8).

Ces locaux répondent au cahier des charges de l'Atelier Relais et l'utilisation des locaux n'est pas incompatible avec les activités de la crèche et inversement. Quelques travaux vont être réalisés.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention, à formaliser avant le démarrage du dispositif, prévu après la mi-octobre.

En conclusion

Les conditions matérielles de cette rentrée scolaire ont été globalement satisfaisantes sur l'ensemble des écoles.

La progression des effectifs, + 44 élèves en maternelle et +92 élèves en élémentaire, s'explique, entre autre, par les montées pédagogiques des cohortes du baby-boom et de maternelles qui restent fortes. Elle est inférieure à l'évolution de l'année précédente, +51 enfants en maternelle et +143 en élémentaire.

Le nombre total de demandes de scolarisation en maternelle (2255 enfants accueillis et 86 en attente) se situe entre nos prévisions minimales (2306) et maximales (2407).

En élémentaire, nos prévisions d'effectifs (3005) sont très proches du nombre d'élèves scolarisés (2995).

Les moyennes par classe restent particulièrement élevées, elles sont très proches des normes maximales de l'Education Nationale dans l'ensemble des écoles.